

PREFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'ASSOCIATION LA FUTAIE DES AMIS SOLLICITE L'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES EN VUE DE REGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ELEVAGE DE CHIENS QU'ELLE EXPLOITE A COMPIEGNE

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 10 septembre 2015, une enquête publique en vue de statuer sur la demande d'autorisation présentée par la par l'association LA FUTAIE DES AMIS en vue de régulariser la situation administrative de l'établissement d'élevage de chiens qu'elle exploite à Compiègne

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Alain Drach, gérant/maître d'équipage de l'association LA FUTAIE DES AMIS 23 bis rue Carnot 60200 Compiègne ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

L'enquête se déroulera du lundi 5 octobre 2015 au lundi 5 novembre 2015 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie de Compiègne, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

M. Régis Bay, ingénieur en chef au CHI de Clermont en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il sera suppléé par M.Georges Vanquelef, retraité de la police nationale.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Compiègne pour recevoir les observations écrites et orales du public aux jours et heures suivants :

- mardi 6 octobre 2015, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 17 octobre 2015, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 27 octobre 2015, de 14 heures à 17 heures,
- lundi 2 novembre 2015, de 14 heures à 17 heures,
- jeudi 5 novembre 2015, de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Compiègne et sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).